

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Union des Physiciens

Reims, le 27 octobre 1986

Rapport d'activité.

TOUREN fait part :

- de la réponse du Ministère à la demande d'audience renouvelée le 26 septembre dernier (B.U.P. n° 688, p. 1517),
- de l'audience accordée par l'Inspection Générale le 1^{er} octobre 1986.

L'U.d.P. a rappelé ses propositions concernant particulièrement la classe de seconde (Sciences physiques avec deux niveaux d'approfondissement) et les classes de première A et B (Sciences physiques avec validation à l'examen).

En ce qui concerne l'enseignement classique, en l'état actuel des projets ministériels, les horaires seraient réduits à 26 h par semaine :

- pour la classe de seconde, pas de changement de structure (seconde indifférenciée),
- pour les classes de premières et terminales, les filières suivantes sont prévues :

A 1, lettres - maths, avec une option Sciences physiques ou naturelles,

A 2, lettres - langues

A 3, lettres - art

A 4, lettres - sc. sociales

} avec une option maths ou sc. ph.
ou sc. nat.

C 1, maths - sc. phys.

C 2, maths - biologie

C 3, maths - technologie

C 4, maths - gestion

} horaire de 5 h en première et terminale.

En ce qui concerne l'enseignement technique, les horaires hebdomadaires ne devraient pas dépasser 30 h. Le Ministère semble s'orienter vers un renforcement de la formation générale et une

diminution de l'importance de la formation spécialisée ; ce qui entraînerait une diminution du nombre des sections (l'existence individualisée des sections F5, F6, F7, F8 est menacée). Les baccalauréats techniques, moins spécialisés, doivent conduire à l'enseignement supérieur (ce qui est déjà une possibilité actuelle).

Discussion.

Dans la discussion, les collègues ont exprimé leur inquiétude devant ce projet ainsi que la crainte que l'allègement d'horaire, dans les sections F1, F2, F3, se fasse au détriment des physiciens.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, la motion suivante :

Les sections de laboratoire des lycées techniques sont des sections à formation hautement scientifique. L'enseignement de la Physique et de la Chimie, y est très développé, tant sur le plan théorique qu'en travaux pratiques. La large culture scientifique qui y est dispensée a une double finalité :

- *la poursuite des études dans un éventail très large allant du B.T.S. au D.U.T. à toutes les écoles d'ingénieurs, des plus élevés aux plus modestes,*
- *l'insertion professionnelle immédiate dans les domaines les plus divers tout en permettant ultérieurement une éventuelle reconversion.*

Le développement du potentiel scientifique du pays passe par l'extension de ce type de formations.

L'Assemblée Générale, réunie le 27 octobre 1986 à Reims, mandate le bureau national et les bureaux académiques de l'Union des Physiciens pour défendre, par tous les moyens en leur pouvoir, la survie et le développement de ces formations.

Personnel de laboratoire.

— Depuis trois ans, il n'y a eu de concours de recrutement ni pour les aides de laboratoire, ni pour les aides techniques.

— Pour les techniciens, un concours a eu lieu en avril 1986 (2 postes) ; une session de rattrapage aura lieu en novembre 1986 (3 postes).

— Une demande d'audience à la D.O.P.A.O.S., sans réponse à ce jour, a été faite conjointement par l'U.P.A., l'U.P.S., l'U.D.P. et l'A.P.B.G., le 3 octobre 1986.

Questions diverses.

1) Avec le plan d'intégration des P.E.G.C., se pose de nouveau le problème de l'éventuelle bivalence des professeurs en-

seignant en collège. Malgré une discussion animée, aucune position d'ensemble ne se dégage. Une réflexion sérieuse sur ce sujet est nécessaire dans les sections académiques pour définir clairement la position de l'U.d.P. sur ce point.

2) Des moyens très importants sont dégagés pour l'introduction de la Technologie dans les collèges. Des moyens du même ordre sont indispensables pour l'enseignement des Sciences physiques dans ces établissements ; l'U.d.P. adressera une lettre, dans ce sens, à la Direction des lycées et collèges. Sur le plan académique, une demande doit être faite au Conseil régional, sous couvert du Chef d'établissement ou de l'I.P.R.

3) Dans le cas de changements de programmes (introduction de l'électronique par exemple), les réunions de formation pour les enseignants doivent être organisées dans le cadre du P.A.F. Dans chaque académie, l'U.d.P. doit participer activement à l'élaboration du plan de formation avec des demandes et des propositions.

4) En ce qui concerne la classe de seconde, BAZIN souhaite constituer un dossier regroupant les projets de programmes ainsi que les réalisations des collègues afin de pouvoir faire des propositions au prochain conseil de l'U.d.P. en vue d'une transmission ultérieure à l'Inspection Générale.

5) Les prochaines Journées de l'U.d.P. auront lieu à Orléans.
